

CAEN, le 10 juillet 2018

Dossier suivi par Jean-Marc BLANC
Chef de projet affaires foncières
☎ 02.31.57.10.29
Mèl : jean-marc.blanc@calvados.fr

Monsieur le Directeur départemental
des territoires et de la mer
Service prévention des risques et urbanisme
10 boulevard Général Vanier
BP 80517

14035 CAEN Cedex 1

V/Réf : Dossier suivi par M. Pascal N'GUETSA

N/Réf. : JMB/VU/CL

Objet : Route départementale n° 613
Déviation de BELLENGREVILLE - VIMONT
Demande d'ouverture d'une enquête parcellaire

Monsieur le directeur,

Par arrêté préfectoral du 29 janvier 2018 (copie-ci-jointe), l'arrêté déclarant d'utilité publique les travaux routiers nécessaires à la réalisation de la déviation de BELLENGREVILLE VIMONT sur le territoire des communes d'ARGENCES, BELLENGREVILLE, FRENOUVILLE, MOULT et VIMONT est prorogé.

Dès lors, j'ai l'honneur de vous demander d'ouvrir l'enquête parcellaire concernant cette opération, et plus particulièrement sur les communes d'ARGENCES, BELLENGREVILLE, FRENOUVILLE, MOULT et VIMONT.

A cet effet, vous trouverez ci-joint, le dossier d'enquête parcellaire en 7 exemplaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président du Conseil départemental
Le directeur délégué par délégation
des domaines et planification territoriale


Valérie UGUEN

PJ : 7 dossiers EP
Arrêté préfectoral du 29 01 2018